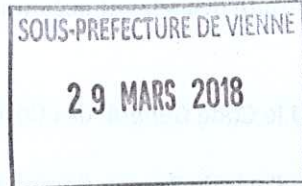


**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 27 mars 2018

**Date de la convocation** : 20/03/2018

**Nombre de conseillers en exercice** : 51



**Etaient présents:**

M. Thierry KOVACS, Président

M. Gérard BANCHET, M. Frédéric BELMONTE, M. Manuel BELMONTE, M. Claude BOSIO, M. Christophe BOUVIER, M. Lucien BRUYAS, Mme Michèle CEDRIN, M. Pascal CHAUMARTIN, Mme Thérèse COROMPT, M. Jean-Yves CURTAUD, Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN, Mme Annie DUTRON, Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN, Mme Martine FAÏTA, M. Pascal GERIN, Mme Lucette GIRARDON-TOURNIER, Mme Annick GUICHARD, M. Christian JANIN, Mme Marie-Pierre JAUD-SONNERAT, Mme Christiane JURY, M. Max KECHICHIAN, Mme Laurence LEMAITRE, M. Bernard LINAGE, M. Bernard LOUIS, M. Jean-François MERLE, Mme Marielle MOREL, Mme Virginie OSTOJIC, M. Daniel PARAIRE, M. René PASINI, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Stéphane PLANTIER, M. Isidore POLO, M. Thierry QUINTARD, M. Adrien RUBAGOTTI, M. Jean-André THOMASSY, M. Michel THOMMES, Mme Blandine VIDOR.

**Absents suppléés** : M. Sylvain LAIGNEL représenté par son suppléant Mme Michèle PONCE, Monsieur Gérard LAMBERT représenté par son suppléant Mme Sophie GUIBOURET, M. André MASSE représenté par son suppléant M. Jean FOURDAN,

**Ont donné pouvoir** : M. Bernard CATELON à Mme Thérèse COROMPT, M. Christophe CHARLES à Mme Martine FAÏTA, M. Alain CLERC à M. Bernard LINAGE, Mme Marie-Carmen CONESA à M. Jean-Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD à Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN, Mme Michèle DESESTRET-FOURNET à Mme Annie DUTRON, M. Guy MARTINET à Mme Christiane JURY, Mme Hermine PRIVAS à M. Claude BOSIO, Mme Maryline SILVESTRE à M. Manuel BELMONTE, M. Jacques THOIZET à Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN

**Secrétaire de séance** : M. Bernard LINAGE

---

**OBJET** : **ENVIRONNEMENT – Déchets ménagers et assimilés** : contrat de collaboration avec l'organisme COREPILE pour la reprise gratuite des piles et accumulateurs portables usagés et le soutien à la communication

**Rapporteur** : Bernard LOUIS

**NOTE DE SYNTHÈSE**

La Communauté d'Agglomération du Pays Viennois et la Communauté de Communes de la Région de Condrieu ont signé avec l'organisme chargé de la gestion des déchets de piles et accumulateurs portables usagés, COREPILE, un accord de reprise des piles et accumulateurs usagés collectés dans les déchèteries.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, Vienne Condrieu Agglomération est née de la fusion entre la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois et la Communauté de Communes de la Région de Condrieu. De plus, la commune de Meyssiez a intégré cette nouvelle entité.

Ces modifications entraînent la nécessité d'établir un nouveau contrat qui s'appliquera jusqu'au 31 décembre 2021. Ce contrat a pour objet de définir les obligations des parties quant à la collecte gratuite par COREPILE des piles et accumulateurs portables déposés dans les points de collecte de la collectivité dans le strict respect de l'arrêté d'agrément du 22 décembre 2015.

Ainsi, il est proposé au Conseil communautaire d'approuver la signature du contrat pour la reprise gratuite des piles et accumulateurs portables usagées avec l'organisme COREPILE.

-----  
**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'avis du Bureau Communautaire de ce jour,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

**APPROUVE** les termes du contrat avec l'organisme COREPILE pour la reprise gratuite des piles et accumulateurs portables usagés et le soutien à la communication.


**AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer le contrat précité et tous documents afférents à la présente délibération.

Conseil Communautaire du 27 mars 2018

Le Président certifie que la présente délibération  
et a été publiée le **30 MARS 2018**



Pour extrait certifié conforme  
Le Président,

  
Thierry KOVACS